



académie  
Lyon

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Loire  
éducation  
nationale  
jeunesse  
vie associative

**INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**MONTBRISON**

**PROJET de NATATION 2023-2024**

**Piscine d'AQUALUDE**

**Écoles élémentaires et primaires**

Dossier suivi par le CPC EPS

[Hervé Jac](#)

[Herve.jac@ac-lyon.fr](mailto:Herve.jac@ac-lyon.fr)

Sous Préfecture  
Square Honoré d'Urfé  
42600 MONTBRISON

## Sommaire

<b>Organisation Générale</b> .....	<b>2</b>
<b>A. Cycles d'activités, encadrement, sécurité</b> .....	<b>3</b>
<b>B. Les règles à respecter à chaque séance</b> .....	<b>5</b>
1. À l'entrée.....	5
2. Dans les vestiaires .....	5
3. La séance.....	6
Fin de la séance .....	7
4. Après la séance .....	7
<b>C. Sécurité, plan d'évacuation</b> .....	<b>7</b>
<b>D. Absences, maladies, horaires</b> .....	<b>7</b>
<b>PROJET PEDAGOGIQUE</b> .....	<b>8</b>
<b>E. Principes pour toutes les classes</b> .....	<b>8</b>
1. Les aménagements .....	8
2. Les duos d'élèves .....	8
3. L'avant et l'après séance .....	8
<b>F. Le déroulement des modules</b> .....	<b>8</b>
1. La première séance à la piscine.....	8
2. Les séances suivantes .....	9
3. L'avant dernière séance.....	9
4. La dernière séance .....	9
5. Synthèse de l'organisation d'un module de 10 séances.....	10
6. Descriptif des trois paliers de l'aisance aquatique .....	11
7. Descriptif de l'attestation de Savoir Nager en Sécurité.....	12
<b>G. Outils pédagogiques</b> .....	<b>14</b>
1. L'aménagement des bassins.....	14
2. Visite des MNS .....	14
3. Carnet de suivi du nageur.....	14
4. Affichage en classe pour suivi des élèves.....	15
5. Fiche-aide pour validation des paliers 1, 2, 3 et ASNS.....	16

### Liste des ANNEXES

- A- **Fiche de suivi et de validation des paliers et de l'ASNS** : à renseigner et à donner, format papier, au MNS à la 1<sup>o</sup> séance et envoyer impérativement au CPC EPS complétée à l'issue du module.
- B- **Carnet de suivi du nageur**
- C- **Utilisation du carnet de suivi du nageur**
- D- **Suivi des actions élèves pour classe**
- E- **Fiches-aide pour valider les paliers 1, 2 et 3 de l'aisance aquatique et l'ASNS** (Attestation du Savoir Nager en Sécurité)
- F- **Descriptif des actions : Entrées, Déplacements, Immersions, Maintiens, sorties**
- G- **Aménagement des bassins**
- H- **Charte des accompagnateurs**

# ORGANISATION GENERALE

## A. Cycles d'activités, encadrement, sécurité

Au regard des orientations fixées par la Note de service du 28-2-2022, *Enseignement de la natation scolaire, contribution de l'École à l'aisance aquatique*, il est prévu que le parcours d'apprentissage de l'élève :

- Commence dès le cycle 1 par une dizaine de séances en Grande Section. Des situations de découverte et d'exploration du milieu aquatique permettent d'agir en confiance et en sécurité ainsi que de découvrir de nouveaux équilibres (entrer et sortir de l'eau, se déplacer, s'immerger, se laisser flotter sans matériel et sans aide)
- Continue au cycle 2 par une dizaine de séances au CP par des temps d'enseignement progressifs et structurés, afin de permettre la validation des attendus de la fin du cycle (notamment « se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion »).
- Au cycle 3, la natation fait l'objet d'un enseignement chaque année du cycle (CM1, CM2, 6<sup>ème</sup>). Une évaluation organisée avant la fin du CM2 permet de favoriser la continuité pédagogique avec le collège et notamment de garantir la validation de l'ASNS en proposant aux élèves qui en ont besoin les compléments de formation nécessaires.

Au regard des directives départementales et des possibilités d'accès qu'offre la piscine d'Aqualude, il est préconisé :

- Une vingtaine de séances au cycle 2, en deux cycles d'activités, une en CP, l'autre en CE2.
- Une dizaine de séances au cycle 3 (CM2) et si possible une dizaine supplémentaire au CM1.

Le choix des classes cibles CP, CE2 et CM2 permet aux élèves de ne pas avoir de trop grandes coupures entre chaque séquence d'apprentissage et une meilleure liaison avec le collège où toutes les classes de 6<sup>°</sup> vivent un module natation sur la piscine Aqualude.

Pour **les situations particulières des classes à multi-niveaux**, les cas sont étudiés en concertation avec l'IEN et le CPC EPS de chaque circonscription dans le respect de la réglementation et des directives en vigueur. De ce fait d'autres niveaux, que ceux visés, vivront également un module. Certains élèves pouvant même y aller, chaque année, du CP au CM2.

Pour cette fin d'année et suite à la fermeture en hiver de la piscine, au rapatriement des classes allant à Petit Bois, toutes les classes vivront à partir du 27 mars des modules de 7 ou 8 séances.

Les cycles d'activités sont organisés de deux manières différentes :

- **Sur 5 à 6 semaines** : vagues 1, 2, 4, 5, 6.  
Durant ces périodes les classes se rendent **2 fois par semaine à la piscine**. Les modules ainsi organisés comptent de **10 à 11 séances**, soit le **lundi et le jeudi matin** (tous les bassins, 2 créneaux), soit le **lundi et le jeudi après-midi** (grand bassin, 2 créneaux) , soit le **mardi et le vendredi matin** (tous les bassins, 2 créneaux), soit le **mardi et le vendredi après-midi** (grand bassin, 2 créneaux).  
Les séances seront d'une durée de **45 minutes** organisées sur des bassins aménagés en fonction du niveau de la classe avec généralement deux classes à la fois sur un même bassin.
- **Sous forme de stages de 4 à 5 jours** : vagues 7, 8, 9.  
Les séances sont étalées sur deux semaines et demi lors des dernières semaines de l'année scolaire : soit les **lundis et jeudis**, soit les **mardis et vendredis**. Les temps de natation ont lieu **soit le matin** (de 10h00 à 11h30), **soit l'après-midi** (de 13h45 à 15h15). Chaque séance a une durée de 90 minutes. Deux classes sont en simultanée sur chacun des bassins.
- **Sous forme massée** : vague 2 et 1<sup>°</sup> créneau du matin dans le bassin mixte des vagues 7, 8 et 9.  
Durant ces périodes les classes se rendent **à la piscine tous les jours**. Les modules ainsi organisés comptent de **7 à 8 séances**, toujours le même créneau.
- **Sur une semaine** : vague 3  
Deux séances quotidiennes : une le matin et une l'après-midi. Prévoir deux maillots de bain et deux serviettes.

**REMARQUE : Le bassin d'apprentissage :**

Il n'est pas surveillé mais il peut éventuellement être utilisé par les classes sous certaines conditions : délimitation d'une zone de 100 m<sup>2</sup> où on ne peut emmener au maximum que 25 élèves et présence obligatoire du MNS à l'enseignement qui est le seul à y emmener un petit groupe d'élèves. Ce bassin n'étant pas surveillé, le MNS y est à la fois enseignant et surveillant. Le reste de la classe restant avec l'enseignant sur un des deux autres bassins surveillés. Dans la mesure où la classe a un nombre inférieur à 25, l'ensemble de celle-ci peut se rendre dans ce bassin sous la responsabilité des deux encadrants, toujours dans la zone des 100 m<sup>2</sup>, le MNS étant toujours, à la fois, enseignant et surveillant.

**L'encadrement des élèves est assuré par l'enseignant de la classe et des intervenants agréés (MNS). La mission des professeurs est non seulement d'organiser leur enseignement, mais aussi d'assurer la sécurité des élèves.**

**Le taux d'encadrement ne peut être inférieur aux valeurs définies dans le tableau ci-dessous.**

Lorsque des regroupements de classes ou des échanges de services sont organisés, le professeur de la classe peut être remplacé par un autre professeur.

**Chaque groupe-classe est pris en charge par l'équipe PE / MNS, toutefois en fonction des thèmes abordés, des groupes de besoin pourront être constitués.**

	Taux d'encadrement par groupe-classe		
	d'élèves d'école maternelle	d'élèves d'école élémentaire	d'élèves d'école maternelle et d'école élémentaire
<b>moins de 20 élèves</b>	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe
<b>de 20 à 30 élèves</b>	3 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	3 adultes au moins dont le professeur de la classe
<b>plus de 30 élèves</b>	4 adultes au moins dont le professeur de la classe	3 adultes au moins dont le professeur de la classe	4 adultes au moins dont le professeur de la classe

En cas d'absence d'un maître non remplacé ou d'un premier jour de remplacement le directeur d'école essaie d'organiser un échange de services. Si aucune solution n'est trouvée, prévenir rapidement la piscine et le CPC EPS à l'inspection.

**En cas d'impossibilité d'accès à la piscine, les écoles sont prévenues dans les meilleurs délais par Loire Forez en charge des transporteurs. C'est à eux qu'il faut faire remonter tous les problèmes de transport (Didier Maurin : 07 86 97 69 66)**

Le transport est organisé et financé par Loire Forez. Le transporteur prend contact avec les écoles quelques temps avant le début de chaque période afin de définir les horaires adaptés.

Le planning horaire mis en place (séance de 45 minutes ou 90 mn) spécifie le temps effectif d'arrivée et d'évacuation du bassin. Il faut chercher à respecter le plus possible ces horaires en prenant en compte les temps de déplacements et de vestiaire.

**Il est IMPERATIF que l'enseignant transmette sa liste d'élèves (Annexe A) aux maîtres-nageurs dès le début de la première séance.**

**A partir de cette année, le projet pédagogique est à renseigner sur ARENA, onglet « Scolarité du 1° degré » puis dans l'onglet SORTIE SCOLAIRE. Le directeur valide ensuite le projet.**

**Remarques concernant la présence de stagiaires PE ou MNS lors de séances :**

En cas de présence de stagiaires PE au bord du bassin, **prévenir impérativement par mail, au moins deux semaines** à l'avance le chef de bassin ([christianliegeard@loireforez.fr](mailto:christianliegeard@loireforez.fr)) et le CPC de la circonscription afin de voir si cela est possible et que toutes les conditions de sécurité sont réunies.

En cas de présence de stagiaires MNS, le CPC de la circonscription sera informé au moins 2 semaines à l'avance et relaiera l'information auprès des classes concernées via les directeurs.

Enseignant	Maître-nageur sauveteur
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	CONSEILLER TECHNIQUE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Responsabilité administrative et pédagogique</b> (garant de l'application de la réglementation et de l'accès au savoir-nager par un enseignement progressif et structuré).</li> <li>• <b>Rôle pédagogique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aide à élaborer les contenus,</li> <li>- suit et évalue les apprentissages</li> <li>- assure la pré et post séances,</li> <li>- observe les élèves</li> <li>- s'assure des bonnes conditions de sécurité globale (surveillance, matériel...) et d'hygiène</li> </ul> </li> <li>• <b>Rôle affectif</b> (mise en confiance, sollicitation des enfants ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Rôle pédagogique</b> : ils assistent l'enseignant dans l'encadrement des élèves et l'enseignement de la natation (élaboration des contenus d'apprentissage natation)</li> <li>• <b>Préparation matérielle</b> des séances (aménagement des bassins)</li> <li>• <b>Conseils, informations, échanges</b> (utilisation du matériel, évolution du dispositif...)</li> </ul>

## AUTRES REMARQUES

**Les séances d'évaluation** ont lieu dans les zones affectées à chacune des classes. Ainsi le matériel installé doit recouvrir l'intégralité des actions répertoriées (vignettes d'évaluation).

## B. Les règles à respecter à chaque séance

Pour des raisons de sécurité, **les élèves doivent venir sans bijou (bagues, collier etc.), chewing-gum ou bonbons.**

Les enseignants, quant à eux, doivent venir, **à chaque séance avec les fiches PAI** de leurs élèves.

### 1. À l'entrée

Le personnel de la piscine conduit chaque groupe d'élèves aux vestiaires.

### 2. Dans les vestiaires

Quelle que soit l'organisation, le passage des élèves dans les vestiaires s'effectue sous la responsabilité des enseignants. Les parents accompagnateurs aident au déshabillage et au rhabillage.

Chaque classe se verra en amont attribué un vestiaire (cf planning envoyé aux écoles).

La tenue de bain des élèves doit respecter la réglementation en vigueur de la piscine Aqualude. Par ex, seuls les **slips de bain** sont autorisés, les shorts sont interdits.

Le **bonnet de bain est obligatoire**. Il est judicieux que chaque maître prévoie une réserve de maillots et de bonnets en cas d'oubli de certains élèves.

**Une SEULE couleur de bonnet par classe EST IMPERATIVE** afin de répondre à la rotation des classes sur les bassins et permet de sécuriser au mieux ses élèves.

Le prénom de l'élève y est inscrit en gros caractères au marqueur indélébile (sur le front)  
Cela permet au MNS d'appeler les élèves et de reconnaitre l'appartenance à une classe.

Après le déshabillage, les élèves attendent qu'un personnel de la piscine leur indique de sortir des vestiaires afin d'éviter tout croisement entre des classes de créneaux différents. Ensuite, sous la surveillance de l'enseignant, les élèves passent aux toilettes. La douche savonnée est obligatoire avant le bain. Les maîtres prévoient un savon en cas d'oubli. Pour les élèves qui seront dans les vestiaires de la balnéo, le passage aux toilettes et aux douches se fera dans les sanitaires situés côté bassin d'activité (mais à la fin de la séance, la douche se fera en partie balnéo). A l'heure du début de séance, les élèves doivent attendre au niveau du pédiluve. Les serviettes restent à l'intérieur des vestiaires pendant la séance.

**Au signal du MNS, les élèves pénètrent sur les bassins et sous la conduite du MNS se rendent au coin de regroupement assigné.**

Les enseignants et les AESH **doivent obligatoirement porter une tenue de bain** pour pouvoir aller dans l'eau si nécessaire, soit pour une aide, soit pour une intervention d'urgence.

### 3. La séance

#### a) Rôles des accompagnateurs, AESH et AVS

Les enseignants doivent préciser explicitement aux adultes accompagnateurs les règles suivantes :

##### ➤ Les adultes accompagnateurs :

- Interviennent sur demande de l'équipe d'encadrement pour une aide matérielle ponctuelle (déplacement aux toilettes...).
- Ne peuvent en aucun cas participer à l'encadrement de la séance.
- N'ont pas accès aux plages des bassins durant la séance.
- Ne sont pas autorisés à photographier ou à filmer dans le cadre du respect du droit à l'image, sauf accord de l'enseignant. Les images captées sont à restituer à l'enseignant et ne peuvent être utilisées qu'à de seules fins pédagogiques ; elles ne peuvent être diffusées sur des réseaux sociaux.

##### ➤ Les AESH et AVS :

- Accompagnent les élèves pour lesquels ils ont une notification. Ils peuvent être amenés à aller dans l'eau ; ils doivent donc être en tenue de bain.
- **En aucun cas il ne peut leur être confié des missions d'encadrement pour d'autres élèves de la classe.**

#### b) Déroulement

##### À l'arrivée au bord des bassins :

- **Les enseignants** veillent à ce que tous les élèves soient présents.
- **Lors de la 1<sup>ère</sup> séance**, chaque enseignant remet au MNS **l'annexe B** (à photocopier en recto verso) qui précise la composition de la classe dont ils auront la charge conjointement et précise le nombre d'élèves présents ce jour-là.
- **Pour les séances suivantes**, chaque enseignant indique au MNS le nombre d'élèves présents.

##### Avant le lancement des activités :

- En concertation, **l'enseignant de la classe et les MNS organisent l'encadrement et la surveillance de la séance**, gardent en mémoire le nombre d'enfants dont ils ont la responsabilité et en assurent la sécurité :
- ➔ **Soit en co-animation dans les zones dédiées à la classe : chaque enseignant, chaque MNS à l'enseignement est responsable de la zone dans laquelle il a prévu d'enseigner.** Les élèves peuvent aller d'une zone à l'autre. Chaque enseignant, chaque MNS à l'enseignement encadre et surveille les élèves qui se trouvent momentanément dans la zone du bassin où il enseigne.
- ➔ **Soit en groupe de besoin : chaque enseignant, chaque MNS à l'enseignement a en charge un groupe d'élève dans une zone dédiée à celui-là.** Chacun encadre et surveille le groupe d'élèves dont il a la charge dans la zone définie.

Du petit matériel pédagogique (frites, planches, anneaux lestés, ballons, ...) est mis à disposition des groupes-classes. Le gros matériel (toboggan, cage à écureuil, modules, ...) est installé avant la séance par le personnel de la piscine en fonction des dispositifs prévus dans le projet de bassin. L'utilisation de ce type de matériel nécessite certaines précautions : chaque enseignant et MNS est vigilant quant à sa bonne utilisation afin de minimiser les risques.

##### Durant les activités :

**L'accès dans l'eau ne peut se faire qu'en présence du ou des MNS de surveillance.**

**Durant toute la séance, intervenant et enseignant exercent une surveillance continue et effective et font respecter les consignes élémentaires de sécurité** (ne pas courir, ne pas pousser, ne pas crier, ...les règles d'or de l'activité doivent être connues de tous les élèves et seront répétées en amont de la séance, en classe, et au début de la séance au bord du bassin)

Si un élève a besoin d'aller aux toilettes pendant la séance, il le signale à l'enseignant ou au MNS. **L'élève, accompagné d'un parent accompagnateur ou de son camarade de duo se rendra dans les sanitaires.**

### **Fin de la séance**

Au signal du MNS en surveillance (tape dans les mains), 5 minutes avant la fin de séance, les élèves sortent de l'eau, rangent le petit matériel pédagogique et viennent s'asseoir au lieu de regroupement pour un échange où l'enseignant vérifie l'effectif de sa classe.

**Cette période d'évacuation demande une vigilance accrue du fait de l'excitation des élèves et l'envie de ceux-ci de rester dans l'eau.**

Une fois l'échange terminé, les élèves se mettent en rang, deux par deux, et se dirigent vers la sortie suivant le protocole mis en place. **Avant de quitter les bassins chaque enseignant vérifie une dernière fois l'effectif de sa classe.**

Les élèves sont surveillés jusqu'à la sortie complète des bassins par les adultes agréés. **Ils s'assurent qu'aucun élève ne retourne au bord du bassin.**

Le MNS de surveillance vérifie l'évacuation complète.

**Aucun élève n'est autorisé à revenir au bord du bassin.**

## **4. Après la séance**

Après un passage aux douches, sous la conduite de l'enseignant, les élèves se rendent dans le vestiaire pour le rhabillage.

## **C. Sécurité, plan d'évacuation**

**L'organisation de la surveillance est déterminée par le POSS.**

Le chef de bassin ou son remplaçant assure la coordination des secours.

Les maîtres-nageurs exercent leur mission de sauveteur secouriste.

Les enseignants sont chargés :

- de regrouper, de compter et de calmer leurs élèves lors des évacuations totales ou partielles.
- de suivre les directives et les consignes données par le chef de bassin ou les maîtres-nageurs sauveteurs.
- de signaler tous facteurs, qu'ils soient humains, matériels ou organisationnels susceptibles de présenter un/ des danger(s).

**Les enseignants sont tenus de participer activement à la sécurité de leur classe.**

**En cas d'urgence, au cours de la séance, une annonce indiquera une évacuation immédiate du bassin.**

Dans le cas d'une évacuation totale de l'établissement, les utilisateurs de l'établissement suivent les consignes des personnels de la piscine.

L'évacuation de l'établissement doit être une solution ultime de mise hors de danger des occupants. A cette fin, elle ne doit pas comporter plus de dangers que l'élément qui la motive.

## **D. Absences, maladies, horaires**

En cas d'impossibilité de participer à la séance (par exemple, absence d'un maître non remplacé ou premier jour de remplacement) l'école s'engage à prévenir rapidement les MNS à la piscine ainsi que le conseiller pédagogique à l'inspection.

En cas d'impossibilité d'accès à la piscine, les écoles sont prévenues dans les meilleurs délais par le directeur de l'établissement.

**Les élèves malades ou dispensés restent à l'école** : aucun élève habillé au bord du bassin.

Le transport est organisé et financé par la Communauté d'Agglomération Loire Forez.

Le transporteur prend contact avec les écoles quelques temps avant le début de chacune des périodes afin de définir les horaires adaptés.

Le planning horaire mis en place (séance de 45 minutes) spécifie le temps effectif d'arrivée et d'évacuation du bassin. Il faut chercher à respecter le plus possible ces horaires en prenant en compte les temps de déplacements et de vestiaire.

Pour traiter les problèmes de sécurité, les responsabilités de chaque intervenant doivent être clairement établies à chaque moment d'une séance.

# PROJET PEDAGOGIQUE

## E. Principes pour toutes les classes

### 1. Les aménagements

Les différents bassins sont aménagés par les MNS, à partir du projet pédagogique, en fonction des niveaux de classes reçues.

Ces aménagements permettent aux élèves de travailler

- les entrées
- les immersions
- les déplacements
- les sorties
- les enchaînements d'actions : entrée + immersion ; entrée + déplacement ; immersion + déplacement, Entrée + déplacement + sortie, etc...

Chaque aménagement proposé **permet une pratique à différents niveaux**.

Maître nageur et enseignant peuvent si besoin rejoindre des élèves dans le bassin.

### 2. Les duos d'élèves

Les élèves sont associés en duos dès la première séance.

Ce fonctionnement présente plusieurs intérêts :

- ✓ Sur le plan de la sécurité : chaque élève est accompagné par son pair
- ✓ Sur le plan pédagogique : effet d'émulation, possibilité de regard croisé, d'évaluation par son pair.
- ✓ Sur le plan organisationnel : évaluation en binômes, passage aux toilettes pendant la séance.

### 3. L'avant et l'après séance

Il est nécessaire de consacrer un temps en classe :

- **avant les séances**, pour réactiver les projets des élèves, anticiper ce qu'ils ont à travailler dans les différents espaces et pour préparer les temps d'évaluation
- **après la séance**, pour faire le point sur ce qui a été travaillé, sur les progrès constatés, sur l'explicitation des nouvelles sensations et/ou émotions éprouvées.

## F. Le déroulement des modules

Il est souhaitable que le module de natation commence par **une séance préparatoire en classe** pour :

- ✓ *Rassurer les élèves en leur permettant d'exprimer éventuellement leurs craintes, en répondant à leurs questions.*
- ✓ *Donner envie d'aller à la piscine*
- ✓ *Rappeler les apprentissages effectués les années précédentes le cas échéant*
- ✓ *Visionner (quand c'est possible) le diaporama présentant l'établissement et le dispositif pédagogique.*

### 1. La première séance à la piscine

Elle permet de découvrir ou redécouvrir le personnel (accueil, maîtres-nageurs), les installations (vestiaires, douches, bassins aménagés) et donne l'occasion de poser les **règles d'hygiène** (toilettes, douche) et de **sécurité** (déplacements...).

C'est une séance pour (re)démarrer dans l'activité. Le plaisir est une donnée importante pour la suite des apprentissages.

Cette séance permet aux élèves de vivre un temps d'appropriation du dispositif et du milieu, aux enseignants (PE et MNS) de porter un premier regard sur le niveau de pratique de chacun.

**Suite à cette première séance**, un travail **en classe** est nécessaire. Il permet aux élèves à travers des dessins, schémas, photos prises lors de la séance, à l'oral ou à l'écrit... :

- ✓ de **faire les bilans des espaces explorés** et des espaces qu'il reste à investir
- ✓ d'aider les élèves à **se représenter le parcours dans sa totalité**
- ✓ évoquer **les actions effectuées**

**En amont de cette première séance, chaque enseignant doit :**

- renseigne « SORTIE SCOLAIRE » dans ARENA
- recense ensuite les actions réalisées par ses élèves l'année précédente lors de l'évaluation finale (sauf pour les CP dont c'est le premier module) et renseigne l'**annexe A** (à imprimer recto verso : d'un côté la liste des élèves, de l'autre des cadres). Document qu'il donne ensuite, en format papier au MNS lors de la première séance. Cela permettra à ce dernier de planifier les séances et de laisser une trace de chacune ses séances (cadres) et d'envisager les progrès à réaliser pour réussir les tests (paliers ou savoir-nager)

## 2. Les séances suivantes

Elles sont consacrées aux apprentissages. Les MNS sont à votre disposition pour vous conseiller tout au long du module sur les situations possibles.

Les différentes séances s'appuient sur le répertoire d'actions qui figure dans le projet pédagogique et qui est également affiché au bord du bassin.

Ce répertoire d'actions est organisé selon une gradation de difficulté de 1 à 10 (1 à 5 pour les sorties)

Au cours de ces séances les élèves seront d'abord réaliser des actions (en CP) puis à enchaîner deux puis plusieurs actions.

Régulièrement, les élèves pourront être invités, de retour en classe ou lors de la préparation de la séance suivante, à repérer et colorier les actions qu'ils ont réussi lors de la (des) séances précédentes.

**Ce travail en parallèle des séances à la piscine revêt un enjeu fort pour les élèves : il permet de développer la connaissance de ses possibilités et de ses limites et de se situer dans sa progression.**

## 3. L'avant dernière séance ( ou dernière séance pour les vagues stage)

En amont de cette séance, en classe, les élèves sont invités à élaborer leur projet d'actions à l'aide du carnet du nageur. Pour cela les élèves choisissent une action dans chacune des familles qu'ils vont réaliser, de manière indépendantes ou enchaînées. **L'évaluation s'effectue en co-évaluation.** Pour repère :

- **Au CP en moyenne ou en grande profondeur, choisir son entrée dans l'eau, son déplacement, son immersion, son maintien, sa sortie dans le cadre d'un projet personnel de déplacement. Les élèves peuvent enchaîner des actions** (valider le nombre le nombre d'actions enchaînées dans le carnet).
- **Au CE en moyenne ou en grande profondeur, choisir son entrée dans l'eau, son déplacement, son immersion, son maintien, sa sortie dans le cadre d'un projet personnel de déplacement, maîtriser une entrée dans l'eau active et effectuer un déplacement comprenant un temps d'immersion. Les élèves doivent enchaîner des actions** (valider le nombre le nombre d'actions enchaînées dans le carnet).
- **Au CM réaliser un projet de déplacement sur une distance et selon des modalités choisies. Doser ses efforts. Enchaîner les actions en grande profondeur sans reprise d'appui** (valider le nombre le nombre d'actions enchaînées dans le carnet).

Durant cette séance, vous pouvez aussi commencer l'évaluation de l'aisance aquatique (paliers 1, 2 ou 3 en fonction du niveau de l'élève) pour les cycles 2 et 3 et l'ASNS (Attestation de Savoir Nager en Sécurité) pour les cycle 3.

## 4. La dernière séance

Chaque élève est testé selon son niveau : palier 1, 2 ou 3 ou ASNS (Attestation de Savoir Nager en Sécurité).

Attention, en fonction de votre effectif, il peut être nécessaire de débiter ce test dès la séance précédente.

À l'issue des tests de la dernière séance, **l'enseignant renseigne la fiche de suivi du groupe-classe (Annexe A) et la renvoie à la circonscription** sous format numérique (**PAS DE PDF**)

Cette fiche donne de la lisibilité au parcours de l'élève dans l'acquisition du Savoir Nager et permet la mise en œuvre de la continuité de ce parcours, notamment au cycle 3 lors du passage en 6<sup>ème</sup>.

## 5. Synthèse de l'organisation d'un module

Avant la séance 1	Travail préparatoire avec les élèves Renseignement de l' <b>annexe A</b> - Liste élèves
Séance 1	Situations d'entrée : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Installer les règles de sécurité et de fonctionnement.</li> <li>➤ Assurer la liaison avec le module précédent.</li> <li>➤ Découvrir les lieux et le matériel.</li> <li>➤ Permettre à tous de s'engager dans l'action (à son rythme) grâce à des situations ouvertes et simples.</li> <li>➤ Découvrir les dispositifs et les actions qui y sont associées avec un minimum de consignes.</li> <li>➤ Mettre en place le fonctionnement en binôme qui incitera à la coopération, l'émulation, ... et contribuera à la sécurité mais aussi à la co-évaluation.</li> </ul>
Séances suivantes	Situations d'apprentissage <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Permettre d'augmenter le répertoire individuel d'actions.</li> <li>➤ Permettre aux élèves de s'essayer en ayant connaissance des critères de réussite.</li> <li>➤ Complexifier les tâches pour acquérir un certain niveau de maîtrise</li> </ul>
Avant-dernière séance	Mise en projet de l'élève et co-évaluation : <b>OBLIGATOIRE</b> Permettre à l'élève de <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Se mettre en projet</li> <li>➤ mesurer ses progrès.</li> </ul>
Dernière séance du module	Pour les élèves de cycle 2 : Passage des tests de l'aisance aquatique dès le CP et jusqu'au CE2 : palier 1, palier 2 ou palier 3 en fonction des capacités de chaque élève. Le MNS et l'enseignant devront donc connaître les capacités des élèves. Le projet des élèves, à la séance précédente, doit leur permettre d'affiner le choix des tests pour chaque élève.  Pour les élèves de cycle 3 : Validation du Savoir-Nager : ASNS (pour les élèves de CM qui en sont capables) Pour les autres élèves, passage des tests de l'aisance aquatique : palier 1, palier 2 ou palier 3 en fonction des capacités de chaque élève. Le MNS et l'enseignant devront donc connaître les capacités des élèves. Le projet des élèves, à la séance précédente, doit leur permettre d'affiner le choix des tests pour chaque élève.
À l'issue de la dernière séance	Renseigner ensuite avec les résultats aux paliers et ASNS l' <b>Annexe B</b> et l'envoyer en <b>format numérique</b> à la circonscription (PAS EN PDF)

### Remarque :

Les élèves peuvent être amenés à changer de zone de travail, soit au cours d'une même séance, soit au cours du module.

## 6. Descriptif des trois paliers de l'aisance aquatique (annexe F)

<b>Paliers d'acquisitions de l'aisance aquatique</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Observation</b>
		Repères clés pour le professeur ou l'intervenant
<b>Palier 1 :</b>  <i>Cette première étape consiste à entrer seul dans l'eau, se déplacer en immersion complète et à sortir seul de l'eau.</i>	S'engager dans le milieu aquatique et découvrir une nouvelle locomotion	1) Entrer seul dans l'eau 2) Sortir seul de l'eau
	Passer de l'appui à la suspension	3) Se déplacer avec les épaules immergées
	S'immerger	4) Immerger complètement la tête pendant plusieurs secondes
	S'immerger de plus en plus longtemps	
<b>Palier 2 :</b>  <i>Cette seconde étape nécessite de sauter ou chuter dans l'eau, à se laisser remonter, à flotter de différentes manières, à regagner le bord et à sortir seul.</i>	Accepter l'action de l'eau sur son corps	5) Toucher le fond avec les pieds (Profondeur taille avec le bras levé) Enchaînement 6) Puis se laisser remonter passivement
	Sauter et se rendre indéformable pour « passer à travers » l'eau	A partir d'un saut : 7) Toucher le fond avec les pieds (Profondeur minimum taille avec le bras levé) Enchaînement 8) Puis se laisser remonter passivement
<b>Palier 3 :</b>  <i>Cette dernière étape consiste à entrer dans l'eau par la tête, à remonter à la surface, à parcourir 10 m en position ventrale tête immergée, à flotter sur le dos avec le bassin en surface, à regagner le bord et à sortir seul.</i>	Accepter le déséquilibre et le changement de direction	9) Basculer dans l'eau depuis le bord et entrer dans l'eau par le haut du dos Enchaînement 10) Puis pivoter dans l'eau pour se retrouver dos au mur
	Choisir sa forme pour s'orienter de différentes façons	11) S'allonger sur le ventre, bras dans le prolongement du corps tête sous les bras, quelques secondes 12) S'allonger sur le dos, bras dans le prolongement du corps, le temps de plusieurs échanges ventilatoires
		13) Entrer dans l'eau par la tête en premier et glisser plusieurs mètres sans nager
		14) Parcourir 10 mètres sans prise d'appui solide

## 7. Descriptif de l'attestation de Savoir Nager en Sécurité

Capacités	Indications pour l'évaluation
À partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière.	L'élève, à partir d'une position accroupie, entre par les fesses, ou le dos orienté vers la surface de l'eau, et reste dans l'axe de la chute.
Se déplacer sur une distance de 3,5 m en direction d'un obstacle.	Déplacement libre.
Franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 m.	L'immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l'obstacle
Se déplacer sur le ventre sur une distance de 20 m.	Déplacement libre sans contrainte temporelle.
Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 20 m.	Position verticale statique ou dynamique ; visage et voies respiratoires émergées.
Faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale.	Ne pas toucher le fond ou le mur. Sans reprise d'appui solide (fond du bassin, bord, ligne d'eau ou objet flottant).
Se déplacer sur le dos sur une distance de 20 m.	Déplacement libre sans contrainte temporelle.
Au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 20 m.	Position horizontale dorsale statique avec ou sans action de stabilisation ; voies respiratoires émergées.
Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète.	L'immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l'obstacle.
Se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.	Déplacement libre sans contrainte temporelle.
S'ancrer de manière sécurisée sur un élément fixe et stable.	Le nageur peut attendre les secours.

### Connaissances et attitudes :

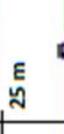
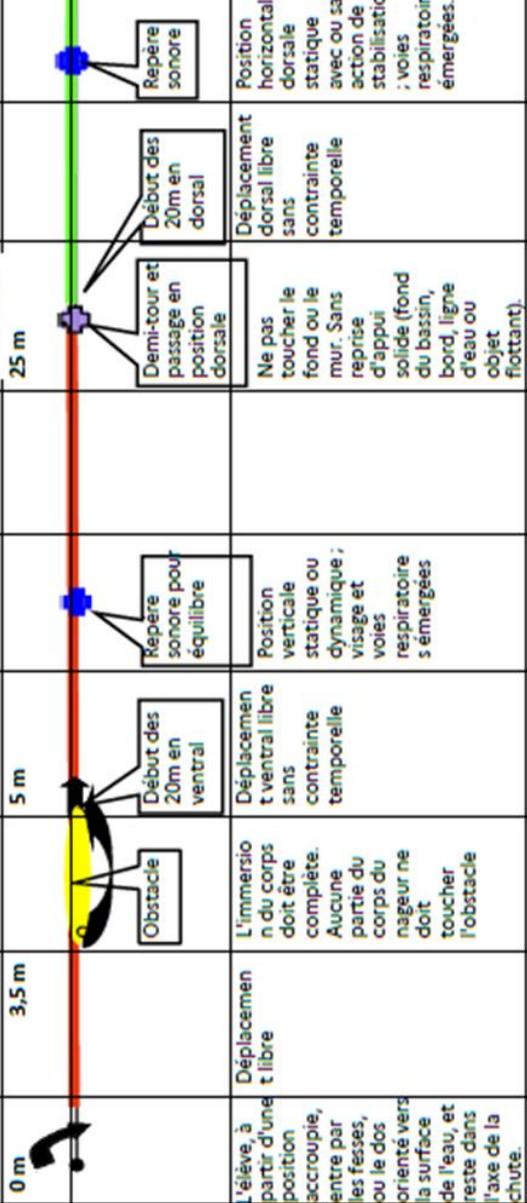
- Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
- Connaître et respecter les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;
- Savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels l'ASNS permet d'évoluer en sécurité.

# ASNS : Attestation « Savoir nager » en sécurité – description du test

Arrêté du 28-02-2022- complément au décret n°2022-276

L'attestation du « Savoir Nager » en sécurité reconnaît la compétence d'un jeune à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé. Il doit être distingué des activités proprement dites de natation fixées par les programmes d'enseignement. Son acquisition doit être envisagée dès que possible au cycle 3 (classes de CM1, CM2 et sixième). Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS ou à l'extérieur de l'école. Il doit être réalisé en **continuïté**, sans reprise d'appui au bord du bassin et sans lunettes. L'exigence n'est pas celle d'une nage codifiée mais d'un trajet moteur avec coordination bras/jambes et allongement du corps sur l'eau.

## Parcours

<p>A partir du bord, entrer dans l'eau en chute arrière</p> 	<p>Se déplacer sur une distance de 3,5 m en direction d'un obstacle.</p> 	<p>Franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 m.</p> 	<p>Se déplacer sur le ventre sur une distance de 20 m. Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 20 m</p> 	<p>Faire demi-tour sans reprise d'appui et passer d'une position ventrale à une position dorsale</p> 	<p>Se déplacer sur le dos sur une distance de 20 m. Au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 20 m.</p> 	<p>Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète.</p> 	<p>Se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.</p> 	<p>S'ancrer de manière sécurisée sur un élément fixe et stable.</p> 
<p>0 m</p> 	<p>3,5 m</p> 	<p>5 m</p> 	<p>25 m</p> 	<p>45 m</p> 	<p>46,5 m</p> 	<p>50m</p> 		
<p>L'élève, à partir d'une position accroupie, entre par les fesses, ou le dos orienté vers la surface de l'eau, et reste dans l'axe de la chute.</p>	<p>Déplacement libre</p>	<p>Déplacement ventral libre sans contrainte temporelle</p>	<p>Ne pas toucher le fond ou le mur. Sans reprise d'appui solide (fond du bassin, bord, ligne d'eau ou objet flottant).</p>	<p>Déplacement dorsal libre sans contrainte temporelle</p>	<p>Position horizontale dorsale statique avec ou sans action de stabilisation ; voies respiratoires émergées.</p>	<p>L'immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l'obstacle</p>	<p>Le nageur peut attendre les secours</p>	

# G. Outils pédagogiques

## 1. L'aménagement des bassins

L'aménagement des bassins est le même de la séance 1 à la séance 10 de façon à ce qu'il constitue un seul et même référent spatial du début à la fin du module. Ponctuellement, les MNS ont toutefois la possibilité de modifier/ajouter/retirer quelques éléments, mais globalement, l'emplacement des entrées, des déplacements, des immersions et des équilibres sera le même.

## 2. Visite des MNS

Dans la mesure des possibilités de l'équipe Aqualude, un MNS viendra en amont du module présenter, aux élèves qui vivront leur premier module natation la piscine, son fonctionnement pour la natation scolaire, le personnel de celle-ci ainsi que le travail qui sera demandé lors des séances.

## 3. Carnet de suivi du nageur

Ce carnet est remis à chaque élève qui vit son premier module. Il le suit dans sa scolarité. Annexe C Il propose une progression dans les 5 domaines d'actions : entrées, déplacements, immersions, équilibres, sorties, conformément aux attendus du « savoir nager ».

Une page de garde à renseigner où seront validés l'aisance aquatique et l'ASNS.

 <b>Carnet de suivi du nageur</b>	PRENOM :		<b>TESTS REUSSIS</b>	Palier 1		<b>Attestation du savoir nager en sécurité ASNS</b>
	NOM :			Aisance aquatique		
	ECOLE :			Palier 2		
	PISCINE :			Palier 3		

Les actions de chaque domaine sont classées dans une gradation de difficulté.

<b>LES ENTREES</b> E1- 1 pt, E2- 2 pt, E3- 3 pt, E4- 4 pt, E5- 5 pt, E6- 6 pt, E7- 7 pt, E8- 8 pt, E9- 9 pt, E10- 10 pt					<b>LES DEPLACEMENTS</b> D1- 1 pt, D2- 2 pt, D3- 3 pt, D4- 4 pt, D5- 5 pt, D6- 6 pt, D7- 7 pt, D8- 8 pt, D9- 9 pt, D10- 10 pt				
<b>LES IMMERSIONS</b> I1- 1 pt, I2- 2 pt, I3- 3 pt, I4- 4 pt, I5- 5 pt, I6- 6 pt, I7- 7 pt, I8- 8 pt, I9- 9 pt, I10- 10 pt					<b>LES MAINTIENS OU EQUILIBRES</b> M1- 1 pt, M2- 2 pt, M3- 3 pt, M4- 4 pt, M5- 5 pt, M6- 6 pt, M7- 7 pt, M8- 8 pt, M9- 9 pt, M10- 10 pt				
<b>LES SORTIES</b> S1- Je sors seul de la piscine par l'échelle. (1 pt) S2- Je sors seul de la piscine par la plage. (2 pt) S3- Je sors seul de la piscine par le tapis. (3 pt) S4- Je sors seul de la piscine à l'aide de la corde. (4 pt) S5- Je sors seul de la piscine par le muret. (5 pt)									

Les enchaînements d'actions réalisés par les élèves lors des temps d'évaluation (co-évaluation entre pairs)

Enchaînement des actions	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
	J'enchaîne deux actions et effectue les trois autres séparément.																				
J'enchaîne deux actions et effectue deux actions enchaînées et une dernière toute seule.																					
J'enchaîne trois actions et effectue les deux autres de manière enchaînée.																					
J'enchaîne quatre actions et effectue ainsi un parcours sans m'arrêter.																					
J'enchaîne les cinq actions et effectue ainsi un parcours sans m'arrêter.																					



## 5. Fiche-aide pour validation des paliers 1, 2, 3 et ASNS

Afin de valider, au bord du bassin, les paliers 1, 2, 3 ou l'ASNS, des fiches peuvent être utilisées (**Annexe B**). Elles permettent ensuite de compléter l'**annexe B** qu'il faut envoyer au CPC EPC à l'issue du module vécu par les élèves mais ne se substituent pas à lui.

Ecole : \_\_\_\_\_ classe : \_\_\_\_\_ **Aisance aquatique : validation des paliers** Date : \_\_\_\_\_

Les actions s'effectuent en grande profondeur et sans matériel de flottaison. X : l'action est réussie. O : l'action n'est pas réussie

Palier 1		J'entre seul dans l'eau (par l'échelle, ou du muret (assis, saut, ...))	Je me déplace brièvement sous l'eau plusieurs secondes (5 à 10 s)	Je sors seul de l'eau : soit par l'échelle, soit par le muret	Le test est validé (oui / non)
Noms	Prénoms				

Ecole : \_\_\_\_\_ classe : \_\_\_\_\_ **Aisance aquatique : validation des paliers** Date : \_\_\_\_\_

Les actions s'effectuent en grande profondeur et sans matériel de flottaison. X : l'action est réussie. O : l'action n'est pas réussie

Palier 2		Je saute ou je chute dans l'eau	Je me laisse remonter à la surface	Je flotte de différentes manières : ébale de mer, ventre ou dorsale, maintien vertical...	Je regagne le bord et je sors seul (échelle ou muret)	Le test est validé (oui / non)
Noms	Prénoms					

Ecole : \_\_\_\_\_ classe : \_\_\_\_\_ **Aisance aquatique : validation des paliers** Date : \_\_\_\_\_

Les actions s'effectuent en grande profondeur et sans matériel de flottaison. X : l'action est réussie. O : l'action n'est pas réussie

Palier 3		Je rentre dans l'eau la tête la première	Je me laisse remonter à la surface	Je parcoure 10 m en position ventrale, tête immergée	Je flotte sur le dos avec le bassin en surface	Je regagne le bord et je sors seul (échelle ou muret)	Le test est validé (oui / non)
Noms	Prénoms						

Ecole : \_\_\_\_\_ classe : \_\_\_\_\_ **Validation du savoir nager** Date : \_\_\_\_\_

Le parcours s'effectue sans reprise d'appui. Les actions doivent toutes s'enchaîner. Le parcours est validé si toutes les actions sont réussies et enchaînées sans reprise d'appui. X : l'action est réussie. O : l'action n'est pas réussie. Le test est validé OUI Le test n'est pas validé NON

Attestation du Savoir Nager en Sécurité		Aller			Retour		Le test est validé (oui / non)
Noms	Prénoms	Entrer dans l'eau en chute arrière	Se déplacer sur une distance de 2,5 mètres	Franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre	Faire demi-tour dans l'eau	Se déplacer sur le dos sur une distance de 20 mètres. Au cours du déplacement, le visage, le nez et la tête restent en position horizontale pendant 15 secondes	